

Cette pratique de prier, tous les soirs, au Vatican, n'est pas nouvelle, et ce *De profundis* a été, depuis l'année 1736, le *De profundis* de tous les Papes. Ce fut en 1736, le 14 du mois d'août, que le Souverain Pontife Clément XII, pour exciter la piété des fidèles à l'égard des morts, accorda le premier, à tous les chrétiens, par son Bref *Celestis Ecclesiae thesaurus*, une indulgence de cent jours, chaque fois qu'au son de la cloche, ils réciteraient le *De profundis* suivi du *Requiem eternam* pour les âmes du Purgatoire.

Dans les endroits où l'on ne sonne pas la cloche, on gagne la même indulgence, en récitant le *De profundis* et le verset, une heure environ après la tombée de la nuit. Les personnes qui ne savent pas le *De profundis* peuvent le remplacer par le *Notre Père*. En outre, Léon XIII accorda, le 3 février 1888, cinquante jours d'indulgence aux fidèles qui récitent le *De profundis* et le verset, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Toutefois cette indulgence ne peut se gagner que trois fois dans la même journée.

Le Pallium

Lundi, le 28 novembre, le Saint Père a tenu au Vatican un Consistoire secret dans lequel il a octroyé le Pallium à plusieurs métropolitains et en particulier à Monseigneur Bégin, Archevêque de Québec. Une vingtaine de Cardinaux étaient présents. C'est M. l'abbé W. Leclerc, Supérieur du Collège canadien à Rome, qui a reçu ce Pallium pour notre Archevêque et qui a dû prêter serment en son nom, à la Chancellerie, en présence de l'Eminentissime Cardinal Mertel. Cette prestation du serment a eu lieu le premier décembre.

Le Pallium a été conféré le même jour à Monseigneur Gauthier, Archevêque de Kingston.

Ordinations

Samedi, 17 décembre, Monseigneur l'Archevêque de Québec a conféré l'ordre sacré de la prêtrise à M. l'abbé O'Malley, du